

COMPTE-RENDU DU 12/03/2021

Début de séance 20H04

Présents : Claude ARMBRUSTER, Jérôme CONVERSET, Sylvie GROSDÉMOUGE, Fabrice HALLER, Stéphane JANOT, Françoise KAMERER, Olivier MONNIER, Marcel TAVERNIER, Claude VUILLEMIN.

Absents : André BILLOTTE (procuration donnée à Claude ARMBRUSTER), Eugène LECOUFFE.

Secrétaire de séance : Fabrice HALLER

Ordre du jour :

- 1** **Approbation du compte-rendu de la séance du 18/12/2020**
- 2** **Renouvellement de la convention Magnus avec Ingénierie 70**
- 3** **Renouvellement de la convention avec Véolia**
- 4** **Convention AIIS 2021**
- 5** **Désignation des délégués de la CLECT et de son suppléant**
- 6** **Désignation des 3 membres du bureau de l'AF**
- 7** **Avenant SIVU du Lagunage**

Questions diverses :

- **Pacte de gouvernance de la CCPV**
- **Radars pédagogiques**
- **Ressources en eau**
- **Bois**
- **Restauration vestiges du château : achat de pierres**
- **Remplacement SAS d'entrée logement poste**
- **Achat terrain chapelle**

1 **Approbation du compte-rendu de la séance du 18/12/2020**

Le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu du 18/12/2020 et demande s'il y a des remarques. Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité.

2 **Renouvellement de la convention Magnus avec Ingénierie 70**

Le Maire explique que l'Agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Pour un coût annuel 720€.

INGENIERIE70 apporte aux collectivités adhérentes une assistance technique et fonctionnelle dans l'utilisation des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation.

Stéphane JANOT précise qu'il s'agit également du support informatique de la comptabilité.

A l'unanimité le conseil approuve le renouvellement de la convention et autorise le Maire à signer la convention.

3 Renouvellement de la convention avec Véolia

Le maire rappelle au conseil municipal que la collectivité gère son service de production et de distribution d'eau potable. Pour l'aider dans sa mission, elle a confié à Véolia par délibération le 13/12/2014, le soin d'entretenir son service public de production d'eau potable aux conditions définies dans la convention qui a été prise en janvier 2015 et qui s'est terminée le 31/12/2020.

Il s'agit de réaliser tous les 3 mois des contrôles sur le système de production et de distribution d'eau. Cette prestation a un coût annuel de 1100 € environ, le montant exact est précisé dans la convention.

S'il y a une casse, un remplacement de vanne à effectuer... c'est une prestation à part.

Le chloromètre est en fin de vie il faudra le prévoir au budget.

Le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention avec Véolia.

4 Convention AIIS 2021

Le Maire explique qu'il n'y a pas eu de travaux en 2020, les travaux de 2019 concernant la troisième tour sont à terminer et seront effectués en 2021.

L'intervention de l'équipe de AIIS INTERM'AIDE implique la signature d'une convention et une adhésion à l'association qui a un coût annuel entre 200 et 250 €.

En 2019 et 2020 nous avons donné 220€.

Olivier Monnier propose de donner comme en 2019 et 2020.

Le conseil décide à l'unanimité de donner 220 € et autorise le Maire à signer la convention.

5 Désignation des délégués de la CLECT et de son suppléant

Le Maire explique que suite au renouvellement des conseils municipaux en 2020, il est nécessaire d'élire un nouveau représentant à la CLECT. Olivier Monnier précise qu'il s'agit de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées. Cette commission va évaluer le montant de transfert de charges (cad évaluer le montant d'une partie du budget attribué aux compétences prises par la COM COM).

Il y aura environ deux réunions par an.

Olivier Monnier se propose Titulaire, Sylvie GROSDÉMOUGE se propose suppléante

A l'unanimité Olivier MONNIER est désigné titulaire et Sylvie GROSDÉMOUGE suppléante.

6 Désignation des 3 membres du bureau de l'AF

Les 7 membres du bureau de l'AFR doivent être remplacés, il s'agit du Maire ou de son représentant, de 3 personnes nommées par la Chambre d'agriculture, et de 3 personnes désignées par le conseil municipal qui ont des terrains dans le périmètre de l'AFR. Il y a 126 personnes sur le rôle de l'AFR.

Claude Armbruster propose 3 personnes qui sont susceptibles d'accepter de siéger au bureau : Alain Mauffray, Daniel Iattoni, et André Billotte.

Le conseil à l'unanimité nomme Alain Mauffray, Daniel Iattoni et André Billotte.

7 Avenant SIVU du Lagunage

Le Maire explique que le financement du SIVU du lagunage doit être revu pour pouvoir faire des travaux. Olivier Monnier explique qu'il n'y a plus de financement, celui-ci est approvisionné par une participation des communes mais celle-ci ne couvre plus les frais de fonctionnement.

En 2020 le SIVU du Lagunage était déficitaire et au vu des travaux à réaliser, entre autres le curage des bassins qui n'a jamais été fait depuis leurs réalisations voici 18 ans, alors que cette opération doit être, au maximum, réalisée tous les 10 ans, les fonds sont insuffisants

Visite le 19/12/2020 pour faire un état des lieux des bassins, et le premier est plein. Les travaux deviennent urgents surtout lors des périodes de pluie.

On ne peut pas emprunter pour la section de fonctionnement, il faut maintenant provisionner de l'argent pour les travaux.

La cotisation actuelle des communes (participation au prorata du nombre d'habitants) n'est pas le reflet de ce que cela coûte.

A ce jour les communes touchent la totalité de l'assainissement alors qu'en fait l'assainissement devrait partir à 80% au SIVU, dans un premier temps qui sera modulé par la suite. Un avenant est présenté pour cette solution.

Ceci devrait représenter 14000€ pour Granges le Bourg. Sachant que les travaux étaient estimés de 50 000€.

Le conseil doit se prononcer sur l'avenant proposé par le SIVU du lagunage.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'avenant présenté par le SIVU du Lagunage.

- Questions diverses :

Pacte de gouvernance de la CCPV : Présentation par Claude Armbruster.

Document à analyser par chaque conseiller pour le 31/03, pour remonter toutes les remarques avant le 15 Avril.

Olivier Monnier rappelle qu'il est important de développer les activités culturelles et de loisirs en faisant tourner celles-ci en mettant à disposition les salles communales de chacun.

Mutualisation des services techniques à voir pour le remplacement de l'employé communal qui part en retraite le 30 Juin 2021, sachant que la Com Com demande 25€ de l'heure.

Réflexion à mener pour savoir ce qui sera fait.

Radars pédagogiques

Un autre devis est en cours de réalisation auprès de Hicon de Vesoul (qui va réaliser prochainement les sécurisations des marches d'escaliers de la mairie et de la poste à l'aide de bandes réfléchissantes, la place de parking handicapé devant le secrétariat de mairie et l'indication du défibrillateur sur le mât existant)

Ressources en eau

Claude Vuillemin présente son bilan sur l'eau.

A ce jour nous avons 138 m³ d'eau à l'adduction pour une consommation de 46 m³.

Nous avons eu deux fuites vers le 18 Février la consommation est passée de 48 à 83 m³ pendant 5 à 6 jours, cela était dû à des fuites chez les particuliers.

Changement de la vanne électrique de transfert entre les deux châteaux d'eau, remplacement du compteur à l'adduction du château d'eau qui doit être changé tous les sept ans (il aura tenu quatorze ans), déplacement de l'armoire électrique afin d'éviter des problèmes d'électrocution en cas de rupture d'une conduite dans le château, remplacement du compteur de distribution d'eau zone normale afin de faciliter sa lecture et éviter tout accident lors du relevé journalier, remplacement de l'indicateur de niveau d'eau du château d'eau.

Bois

Affouage bord de route : Il y aura 100 Stères en 2021 contre 115 en 2020.

Affouage sur pied : Les affouagistes sont au nombre de quatre.

Le chantier a été arrêté à cause des cigognes noires pendant 15 jours, puis à cause des intempéries d'où un mois de retard.

Restauration vestiges du château : achat de pierres

Celles-ci proviennent de la maison du sabotier de Crevans, pour un coût de 1080 €, 90 m³ de pierres environ pour finir la tour.

Remplacement SAS d'entrée logement poste

Refaite à l'identique par un ferronnier d'Héricourt, pour 2000€ de moins que le devis aluminium avec l'accord des Bâtiment de France.

Achat terrain chapelle

Signature le 24 Mars pour l'achat du terrain et du bâtiment adjacent à la chapelle.

Fin de séance à 21H27.

L'intégralité des délibérations est disponible au secrétariat aux heures d'ouverture.